

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2026-55

Marché de fourniture de vêtements de travail, d'articles chaussants et d'équipements de protection individuelle (EPI)

Lot 3 : Vêtements et accessoires de protection pour la Police Municipale, les ASVP et les Agents de Sécurité

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la convention de groupement liant la Ville et le CCAS, autorisant la Ville à passer des marchés en son nom et pour le compte du CCAS,

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP et www.maximilien.fr le 26 aout 2025 portant sur la fourniture de vêtements de travail, d'articles chaussants et d'équipements de protection individuelle,

Considérant que pour le **lot 03** : Vêtements et accessoires de protection pour la Police Municipale, les ASVP et les Agents de Sécurité, les entreprises **ABILIS** et **GK Professionnel** ont remis une offre dans les délais impartis,

Considérant la phase de négociation lancée par la plateforme Maximilien le 27 novembre 2025,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société **GK Professionnel** sise 159 avenue Gallieni à Bagnolet (93170) comme étant économiquement la plus avantageuse,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

DECIDE

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260212-DM-CAM-202655-AU
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée portant sur le **lot 03 : Vêtements et accessoires de protection** pour la Police Municipale, les ASVP et les Agents de Sécurité avec la société **GK Professionnel** sise 159 avenue Gallieni à Bagnolet (93170), pour un montant minimum de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC et un maximum de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC, pour toute la durée du marché.

Article 2 : Précise que la durée initiale du présent marché est d'un an à compter de la notification au titulaire. Le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'une année, sans que la durée totale n'excède 3 ans.

Article 3 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier principal de la Ville de Noisy-le-Grand

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 12 FEV. 2026

Christian DEMUYNCK

Maire

